

Appel de projets d'art public éphémère Les artistes invités à soumettre des œuvres

Magog, le 30 août 2024 – Pour une troisième année, la Ville de Magog lance un appel de projets pour la réalisation d'œuvres d'art public éphémère qui seront installées lors de la saison estivale 2025. Les artistes professionnels et de la relève sont invités à proposer un projet d'art éphémère qui embellira le quotidien des Magogoises et des Magogois. Les personnes intéressées à soumettre un projet ont jusqu'au 8 novembre, à midi, pour le faire. Tous les détails de l'appel de projets sont disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/art-ephemere.

À l'été 2025, les œuvres seront installées à l'Espace Saint-Luc, le nouvel espace de fraîcheur au cœur de Magog qui est en cours de verdissement. Cet élément a d'ailleurs inspiré la thématique du présent appel à projets : *Après la pluie, le beau temps*. Les œuvres sélectionnées devront symboliquement faire le pont entre le passé, le présent et l'avenir de l'Espace Saint-Luc. Des activités de médiation culturelle feront également partie intégrante du projet afin de permettre le contact entre les artistes et le public.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, mentionne : « Au cours des éditions précédentes, ce sont 10 œuvres qui ont été installées de façon temporaire sur le territoire de Magog. La Ville souhaite poursuivre dans cette voie et rendre la culture encore plus accessible et visible au sein de notre communauté par l'implication directe des artistes de la région dans l'aménagement de notre milieu de vie. »

Critères d'évaluation et budget

Les personnes intéressées à soumettre un projet doivent être des citoyens de Magog, de la MRC de Memphrémagog ou des membres actifs d'un organisme culturel admis dont la mission première est la culture. Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- La qualité, la pertinence et l'originalité du concept proposé;
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement;
- La faisabilité du projet (échancier, aspect technique, budget, sécurité);
- L'apport du projet au niveau de la promotion de la Ville;
- La notion de participation citoyenne ou de médiation culturelle dans le cadre du projet;
- La sensibilité relative à l'empreinte écologique du projet.



Tous les projets reçus qui répondent aux critères d'admissibilité et de sélection seront analysés par le comité de sélection.

Un budget sera alloué à chaque artiste pour la réalisation de l'œuvre et de son installation. Le budget octroyé dépend de la durée de présentation.

Échéance et documents obligatoires

Les personnes qui souhaitent déposer un projet doivent envoyer un courriel à la Division culture, bibliothèque et patrimoine à loisirculture@ville.magog.qc.ca en acheminant les documents suivants :

- Portefolio de l'artiste ou exemples de réalisation;
- Description de la démarche artistique;
- Description détaillée de l'œuvre;
- Croquis préliminaire;
- Durée de présentation de l'œuvre;
- Proposition d'espace de réalisation;
- Budget préliminaire;
- Choix des matériaux.

À propos des appels de projets d'art public éphémère

En 2022 et 2023, la Ville de Magog a lancé, à deux reprises, un appel de projets aux artistes pour la réalisation d'œuvres artistiques éphémères. De nombreux artistes citoyens de Magog ou membres actifs d'un organisme culturel admis ont répondu à l'appel.

Au cours de ces deux éditions, une dizaine d'œuvres furent installées de façon temporaire. Celles-ci ont permis d'embellir le quotidien des Magogoises et des Magogois en plus de bonifier l'offre culturelle sur le territoire. Plus d'informations sur les différents projets sont disponibles au ville.magog.qc.ca/art-ephemere.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Magog et du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

